



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 place de la Mairie, 19370 Chamberet

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00021

3 journées Pastel avec Christine Mergnat

Jeu­di 8, ven­dre­di 9 et sa­me­di 10 mai 2025 – de 10h à 16h30

Salle Garaboeuf de Saint Ybard- Place de L'Église - 19140

Autodidacte passionnée de dessin depuis l'enfance, je m'attache d'abord à traduire au mieux les expressions humaines et animalières, principalement aux crayons (graphites, couleurs, aquarellables, etc.)



Lorsque je découvre le pastel sec en 2007 c'est un véritable coup de foudre.

Sur les encouragements précieux de mon ami et Maître du Trompe l'œil, Guy Christian Canat, j'effectue plusieurs stages auprès de différents maîtres pastellistes afin d'améliorer ma technique et d'élargir mon univers créatif.

Cette belle impulsion va m'amener à aborder de nouveaux thèmes tout en modifiant, au fil des années, mon style créatif. Ainsi, après la thématique de l'enfance vient celle du rêve, puis de l'éternel féminin à travers des œuvres symboliques et sensibles reliant l'humain à la Nature.

J'expose depuis 2009 aussi bien dans des expos régionales que des grands salons de Pastel (15 expos personnelles et 60 expos collectives à ce jour).

Désireuse de partager cette passion qui m'apporte tant, je me lance dans l'animation d'ateliers pastel en 2010 à Pusignan, près de Lyon puis à mon domicile sur Villeurbanne et aujourd'hui dans toute la région Rhône Alpes jusqu'en Suisse.



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 place de la Mairie, 19370 Chamberet

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00021

En Juillet 2012, je reçois, de la part Du Cercle des Arts Plastiques des Monédières, le « Cercle d'Or » pour l'ensemble de mes pastels exposés au Lonzac.

En juillet 2014, sur recommandation de Michel Merlin, je dépose ma candidature auprès de la société académique des Arts - Sciences et Lettres qui me décerne la médaille d'argent pour l'ensemble de mon parcours artistique,

La même année, la rédactrice en chef du magazine "Pratiques des Arts" me propose un premier article sur son travail (Cahier spécial Pastel n° 25 de déc.2014) ainsi qu'une collaboration avec "Plaisirs de Peindre" pour des publications de "pas à pas" selon un thème choisi (à ce jour plus d'une trentaine de publications).

En juillet 2018, je décide de passer peintre professionnel à plein temps, abandonnant, à 53 ans, mon activité salariée de gestionnaire immobilier, sans regret !

En septembre 2022, le magazine « ARTISTES » me consacre 4 pages d'interview sur mon parcours artistique, me donnant une visibilité supplémentaire auprès du public et des professionnels.

Aujourd'hui, je dirai que mon art continue d'évoluer au rythme de ma vie, qu'il en épouse les reliefs tel un fidèle "transcripteur" de mes joies et de mes peines.

Mon style figuratif, même s'il demeure présent, laisse place à des œuvres plus éthérées où les effets de transparence viennent renforcer la notion de rêve et de douceur.

Les réseaux sociaux comme Facebook (14 600 abonnés à ce jour) me permettent de faire connaître mon travail au-delà des frontières et de m'attirer des ventes, des commandes et des élèves, pour mon plus grand plaisir.

Christine Mergnat

« Rêve de Pastel » alias Christine Mergnat

49 rue Georges Courteline

69100 VILLEURBANNE

0622647051

Site internet : <http://www.revedepastel.fr/>

Page facebook : <https://www.facebook.com/christine.mergnat.durand>



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 place de la Mairie, 19370 Chamberet

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00021

Prix de la séance : 65 euros la journée

Hébergement : possibilité de se loger à proximité à votre charge (réserver dès aujourd'hui en précisant stage CAPM) : renseignements et réservations mairie de Saint Ybard 05.55.98.99.30. Autre possibilité sur <https://www.tulle-en-correze.com>

Matériel minimum demandé: quelques bâtonnets Rembrandt aux couleurs assorties, quelques crayons pastel Stabylo Carbothello, gomme mie de pain et estompes papier, feuilles de Pastelmat. Si vous avez du matériel habituel vous pouvez l'amener bien sûr. Si vous avez l'habitude de travailler sur chevalet, vous pouvez amener le vôtre, sinon vous aurez des tables à votre disposition et des chaises bien sûr.

Sujets proposés par le maître de stage d'après vos choix à l'inscription

Restauration : Deux restaurants à votre disposition sur la commune et un boulanger, possibilité d'un repas apporté par vos soins sur le parc Garaboeuf ou dans l'atelier, suivant le temps.

Réservation : Remplissez le bulletin ci-joint. Un acompte de 65 euros à l'ordre de Christine Mergnat vous y est demandé. Cette somme lui reste acquise si votre absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 25 avril 2025, dernier délais.

Limites des inscriptions: les inscriptions sont limitées à 10 participants par séance (modifiable selon les conditions sanitaires). Minimum 5 participants. La fin des inscriptions est le 23 avril 2025. Cependant pour ceux qui souhaiteraient être hébergés il faut retenir les places avant la fin mars. Il est possible, aussi, de vous organiser en co-voiturage si vous habitez la région. Pensez-y !

N'hésitez pas à communiquer le stage autour de vous !

Bulletin d'inscription à retourner avant le 23 avril 2025 à :

Sylvie Coulaud / CAPM

1 allée des Thermes

875702 Rilhac Rancon

Les places étant réduites, il est préférable de vous inscrire dès maintenant.

Renseignements par téléphone au 0666869802, Sylvie Coulaud



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 place de la Mairie, 19370 Chamberet

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00021

REGLEMENT INTERIEUR

A. PUBLIC ACCUEILLI, OBJECTIFS ET ACTIVITÉS :

- Le public accueilli : Le CAPM organise un accueil dans les locaux mis à dispositions par la Mairie des Trois-Saints (ex Saint Ybard) et y propose des activités pour tous. Le respect et la liberté de conscience de chacun est impératif.
- Les objectifs : Les objectifs principaux sont de favoriser l'apprentissage et le développement des qualités artistiques dans la technique présentée.
- Les activités pratiquées : Le CAPM est une association organisatrice de manifestations artistiques, ouvertes à tous. Activités culturelles : peinture, sculpture, essentiellement, sachant que d'autres activités culturelles peuvent s'y rattacher.

B. RENSEIGNEMENTS :

L'ensemble des renseignements concernant le CAPM figurent actuellement sur la page internet <https://www.capm19.fr> . Les horaires des cours sont, dans la mesure du possible, communiqués lors de l'inscription, variables sur demande auprès du maître de stage. Les permanences assurées par le comité directeur sont affichées dans la salle d'exposition et dans la salle de stage.

Contacts : Sylvie Coulaud, Présidente, capm.lonzac19@gmail.com 0666869802

Adresse siège social : Mairie 1 place de la Mairie 19370 Chamberet

Adresse correspondance : CAPM chez Sylvie Coulaud 1 allée des Thermes 87570 Rilhac Rancon.

C. LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT :

En cas d'absence ou maladie du maître de stage, le comité directeur mettra tout en œuvre pour avertir l'élève avant le début des cours : soit par e-mail, soit par sms soit par note d'information sur le panneau d'affichage à l'entrée des locaux. Il est à noter que les stages peuvent être en public, puisque délivrés dans une salle municipale ou en plein air. Il est important de respecter les horaires de cours, les retards ou absence dus aux élèves ne seront pas rattrapés. Le maître de stage s'engage à respecter les horaires, nous demandons la même ponctualité aux stagiaires. Tout manquement à cette clause peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive sur décision du maître de stage et du comité directeur. Il est, bien évidemment, demandé aux personnes utilisant l'espace du stage, d'une part, de la laisser dans l'état où elle aura été trouvée et de veiller à ce qu'aucune dégradation du mobilier et accessoires soit commise et, d'autre part, de respecter le public visitant l'exposition. Cette salle est accessible au public tous les jours pendant les heures de stage.



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 place de la Mairie, 19370 Chamberet

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00021

D. CONDITIONS D'INSCRIPTION : 10 places sont disponibles par séance pour les inscriptions. Nous prendrons en priorité dans l'ordre d'arrivée des fiches d'inscriptions accompagnées de l'acompte demandé et, éventuellement du paiement du matériel mis à disposition. L'adhésion à l'association est facultative, celle-ci entraîne l'acceptation du règlement de l'association, joint à l'adhésion. Une fiche d'inscription devra être remplie et signée. L'inscription est réputée définitive uniquement à la réception du chèque de réservation et de la fiche d'inscription signée et remplie. En cas de non observation d'une de ces conditions, le CAPM n'a aucune obligation de retenir l'inscription de l'élève. Le règlement des séances se fera au début de celles-ci. Il ne sera, en aucun cas, procéder au remboursement en cas d'absence ou d'interruption définitive de la part de l'élève pendant la durée du stage. En cas d'annulation de l'inscription avant le début du stage et si l'adhérent en informe le CAPM deux semaines, au minimum, avant le début des séances, l'acompte sera rendu.

E. TARIFS : Les tarifs sont indiqués sur les fiches descriptives de stage. Ils peuvent varier en fonction des Maîtres de stage.

F. DISPOSITIONS RELATIVES À LA TENUE ET À L'HYGIÈNE : Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur. Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions sera exclue sans pouvoir prétendre à un remboursement. L'accès aux activités développées par le CAPM est interdit aux personnes en état de malpropreté évidente, portant des signes de maladie contagieuse ou se présentant dans un état laissant présager l'absorption de produits toxiques (alcool, drogue, etc.) Aucun animal n'est accepté à l'intérieur des locaux même tenu en laisse. Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate.

G. DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ : Il est interdit d'apporter des objets dangereux. Il est interdit de fumer dans les locaux. Gestes barrières en vigueur.

H. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITÉS : Le maître de stage pourra interdire, sans appel, toute action qu'il jugerait dangereuse pour les stagiaires ou pour autrui. En cas de dégradation du matériel ou des locaux, les stagiaires seront tenus de réparer ou de rembourser les dégâts occasionnés. Le CAPM décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les stagiaires.

I. **SANCTIONS** : Le non-respect du règlement entraînera l'exclusion temporaire voir définitive. En cas d'exclusion avant qu'une activité payante n'ait été pratiquée, celle-ci ne sera pas remboursée. L'exclusion entraîne l'interdiction de fréquenter le local et de participer aux activités ordinaires et particulières. Les membres du comité directeur, le professeur, les stagiaires, les représentants légaux, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent règlement.



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 place de la Mairie, 19370 Chamberet

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00021

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM

Prénom

Adresse postale

Mail

Téléphone

- Je débute au pastel**
- Je pratique couramment**
- Je souhaiterai un sujet animalier**
- Je souhaiterai un portrait**
- Je souhaiterai un paysage**
- Je fais confiance au maître de stage pour le sujet**

Merci de cocher ci-dessus les cases qui vous conviennent

Je réserve le stage en payant un acompte de 65 euros à l'ordre de Christine Mergnat. Cette somme lui reste acquise si mon absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 25 avril 2025, dernier délai.

- J'ai lu et j'approuve le règlement intérieur des stages CAPM joint.

Date

Signature

Merci de préciser à titre indicatif :

- Hébergement sur place demandé
- Retour au domicile
- Repas sur place amené
- Repas sur place en restaurant (prévoir réservation au restaurant avant le début du stage)



Cercle des Arts Plastiques des Monédières *Siège social : Mairie*

capm19.fr

1 place de la Mairie, 19370 Chamberet

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00021